

Schéma de cohérence territoriale
Rapport de présentation **Tome 1**
Résumé non technique

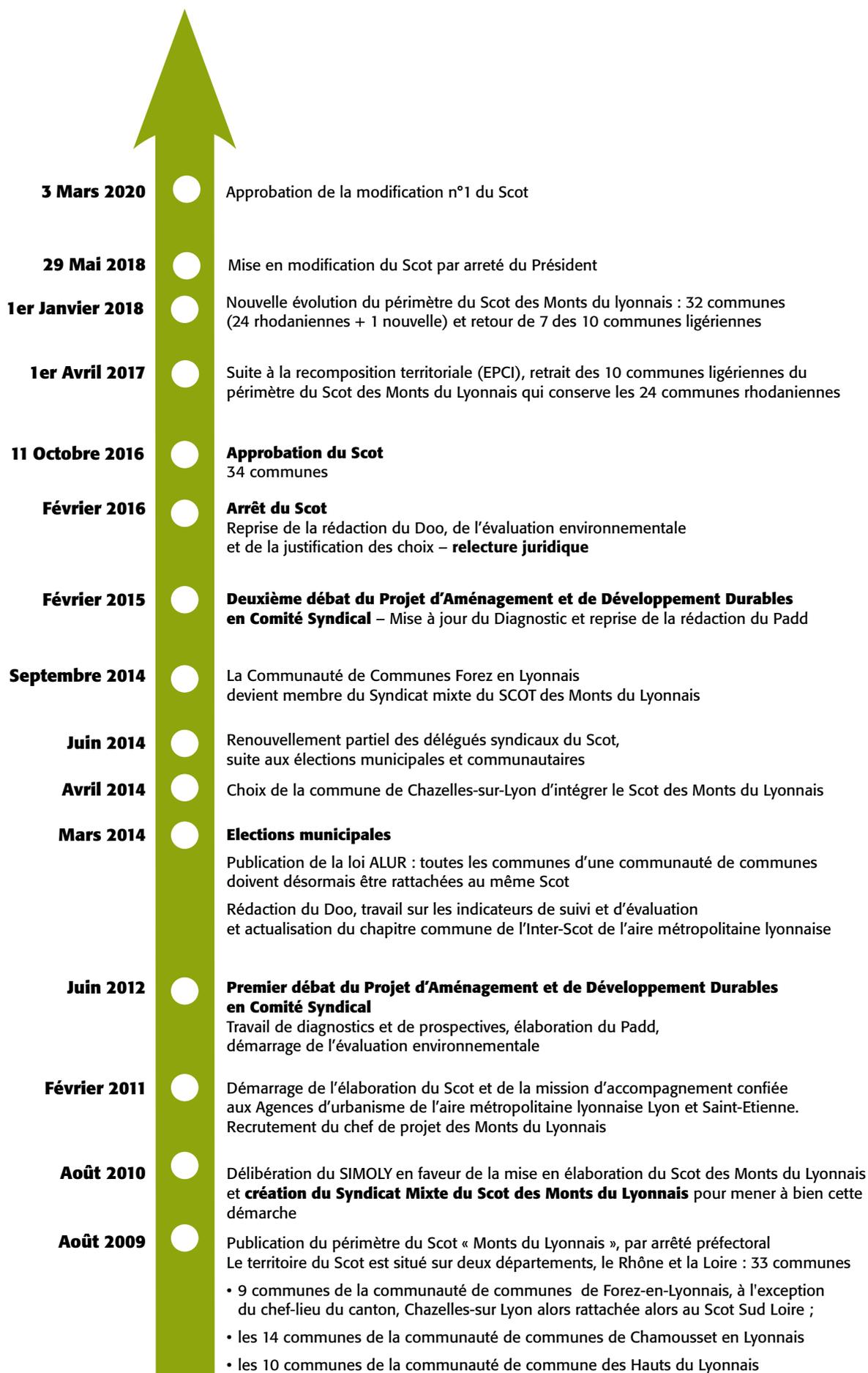


S o m m a i r e

I. Chronologie de l'élaboration du Scot	4
II. Méthodologie de l'élaboration du Scot	5
III. Résumé des constats et enjeux	6
Grands constats : les spécificités des Monts du Lyonnais	6
Enjeux	7
IV. Analyse du projet et modalités de mise en œuvre et de suivi	8
L'évaluation environnementale	8
La justification des choix	10
Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre	10

Chronologie de l'élaboration du Scot

1



DRESSER LE CONSTAT DES LIEUX ET DES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE ET DISTINGUER LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT

Choix d'une démarche d'élaboration participative

Produire et faire partager sur les enjeux du développement et du positionnement concurrentiel des Monts du Lyonnais dans son environnement métropolitain et cela, en mode collégial et en ateliers thématiques associant élus du conseil syndical et société civile

Les élus ont pu s'approprier les fondations du projet de manière collective et développer le sentiment d'une responsabilité commune à l'échelle de l'ensemble du territoire.

DÉFINIR ET S'ACCORDER SUR UN PROJET POLITIQUE

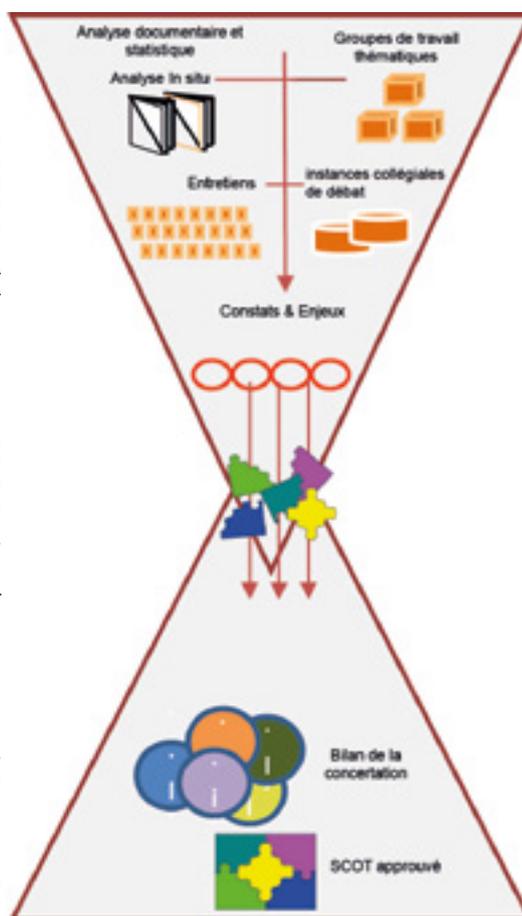
Concevoir un scénario tendanciel pour être un cadre de référence indispensable à l'évaluation des scénarios des futurs possibles et du projet retenu. Donner à comprendre les mutations en cours, les situations possibles et les solutions alternatives et envisager les difficultés posées par la mise en œuvre des décisions.

L'objectif a été de permettre aux élus de déterminer en toute connaissance, les ambitions du projet.

PRÉCISER ET FINALISER LE PROJET DE SCOT

- Concevoir un document politique ambitieux et le porter politiquement
- Formaliser des documents didactiques pour une meilleure mise en œuvre et définir le niveau de précision des orientations

La mise en place de la démarche participative dès la première phase de l'élaboration du SCOT a facilité le portage du projet et a contribué à la maîtrise du calendrier après les élections municipales et le changement de périmètre.



- Diagnostic territorial
- Diagnostic paysager
- Analyse de la consommation foncière
- Etat initial de l'environnement

L'Etat a également transmis son porter à connaissance de sa lecture des principaux constats et enjeux

Réflexion prospective autour :

- du scénario tendanciel
- de 4 scénarii possibles
- de l'analyse de 3 scénarii d'évolution de l'agriculture
- Les fondements du projet et les enjeux du développement du territoire
- Projet d'aménagement et de développement durables (Padd)

- Rédaction du document d'orientation et d'objectifs (DOO)
- en itération avec l'évaluation environnementale
- Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre
- Les objectifs de réduction de la consommation foncière
- L'articulation du Scot avec les autres documents
- Présentation du bilan de la concertation

Le **Tome 1** du rapport de présentation est consacré aux documents de diagnostic (les 4 premières pièces du rapport de présentation) qui ont pour vocation de dresser un état du fonctionnement du territoire et ainsi identifier les enjeux d'aménagement qui vont jouer un rôle important dans les fondations du projet.

- 1) L'état initial de l'environnement (EIE)
- 2) L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années
- 3) Le diagnostic territorial
- 4) Le diagnostic paysager

Le résumé non technique dresse une synthèse des éléments majeurs et spécifiques au territoire des Monts du Lyonnais.

Grands constats : les spécificités des Monts du Lyonnais

- Un territoire au paysage identitaire marqué par sa prépondérance agricole, son vallonnement de petite et moyenne montagne et une certaine typicité morphologique des villages. Sa topographie qui favorise la co-visibilité et le sentiment d'appartenance commune par un partage de valeurs concourent au bien-être social.
- Un territoire conscient de la sensibilité de ces ressources naturelles et des risques et nuisances à prendre en compte.
- Un territoire largement engagé dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique (démarche visant à devenir un territoire à énergie positive, Tepos, d'ici 2050).
- Une bonne gestion des déchets avec un engagement fort sur la valorisation.
- L'omniprésence de la nature lui confère un caractère ordinaire et augmente l'impression d'un territoire qui pourrait facilement accroître son urbanisation.
- Le rythme de l'urbanisation et l'attractivité résidentielle, accélérés au cours des 15 dernières années (périurbanisation du territoire par la croissance des grandes agglomérations de Lyon et de Saint Etienne) et répartis de manière éparse sur l'ensemble du territoire mais plus particulièrement dans les villages, ont les principales incidences suivantes :
 - un risque d'affaiblissement du rôle polarisant des bourgs notamment en termes d'équipements de commerces et de services
 - une augmentation de la dépendance aux emplois extérieurs au territoire

- une augmentation des prix du logement alors que la population est globalement composée de couples avec enfants et d'un niveau de revenu modeste.
- Un parc de logements trop « monotypé » face à des besoins qui se diversifient en lien avec une population retraitée de plus en plus nombreuse et des ménages aux niveaux de revenus de plus en plus contrastés.
- Une activité agricole sous pressions multiformes et des fonctions économique, écologique et paysagère menacées :
- une vulnérabilité de l'activité agricole face au morcellement des espaces d'exploitation ;
- des conflits de voisinage entre exploitations agricoles et secteurs résidentiels ;
- un contexte d'évolution des politiques agricoles européennes et d'évolution climatique qui fait peser des doutes sur les évolutions et adaptations nécessaires de l'activité agricole.
- Une économie, historiquement agricole, industrielle et plus récemment résidentielle, qui reste globalement dynamique. Malgré cela, le territoire manque de valorisation de l'identité territoriale, culturelle et paysagère qui pourrait être développée par le choix d'une politique plus volontariste d'attractivité touristique.

Enjeux

- La maîtrise de la consommation du foncier, principalement agricole dans les Monts du Lyonnais, est très importante pour préserver les possibilités d'évolution de cet espace et parce que sa fragmentation peut générer la disparition d'exploitations toutes entières.
- Accueillir une population nouvelle pour conserver des villages et bourgs vivants avec des équipements et services en activité tout en préservant le caractère productif et actif du territoire, en cherchant à développer l'emploi pour ne pas devenir un territoire dortoir.
- Permettre à chacun de réaliser son parcours résidentiel dans les Monts du Lyonnais
- Préserver le cadre de vie, la qualité des espaces naturels (biodiversité) et identifier les secteurs de vulnérabilité des continuités écologiques.
- Préserver le territoire d'un risque de banalisation de ses paysages, en étant exigeant sur la qualité de son urbanisation (logements et économie). S'appuyer sur la géographie et la valorisation des paysages pour encadrer les conditions d'urbanisation en cherchant à valoriser l'identité des bourgs et des villages
- Mettre en cohérence le projet de développement du territoire et les capacités d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de la capacité épurative du milieu récepteur.
- Permettre au territoire de relever le défi énergétique lié à la raréfaction des énergies fossiles et de contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique et adapter le territoire aux conditions futures.

Analyse du projet et modalités de mise en œuvre et de suivi

Le **Tome 2** du rapport de présentation est consacré aux documents suivants :

- 5) L'évaluation environnementale
- 6) La justification des choix du projet
- 7) L'articulation du Scot avec les autres documents, plans et programmes
- 8) Les indicateurs de suivi et d'évaluation

Le résumé non technique cible plus particulièrement les apports de l'évaluation environnementale et la manière dont elle a été effectuée.

L'évaluation environnementale

Les principaux apports de l'évaluation environnementale

Les grands enjeux environnementaux ont été intégrés dès le départ de la démarche grâce à la méthodologie présentée dans le chapitre 1 de l'évaluation environnementale (Etat Initial de l'Environnement avec sensibilisation des élus via des ateliers, intégration des enjeux environnementaux dans le PADD, présentation des enjeux de la précarité énergétique auprès du Comité Syndical, ...). Ce chapitre rend compte des éléments apportés grâce au travail itératif de relecture et d'analyse des versions progressives des documents opposables, et de propositions de modification du DOO aux moments de partage des bilans de chaque axe.

L'analyse de la version initiale du PADD au regard des enjeux environnementaux hiérarchisés a permis d'intégrer de nouvelles considérations, par exemples :

- l'importance de la réhabilitation des bâtiments existants pour les objectifs d'économie énergétique ;
- la promotion d'une économie sobre en énergie et ressources, et la qualité environnementale des sites d'activités en tant qu'élément de la stratégie économique ;
- l'importance des zones humides et des réseaux aquatiques pour les objectifs relatifs à la biodiversité.

Aide à la cohérence et la compréhension des documents du Scot

En général, le travail d'évaluation a nécessité une synthèse des grandes lignes et des impacts attendus du projet entier du Scot, et une relecture des documents opposables dans leur totalité.

Cela apporte les éléments de mise en cohérence suivants :

- Le rapprochement de certaines thématiques urbaines et environnementales afin d'associer les réflexions environnementales directement à la stratégie de développement et d'éviter le cloisonnement des objectifs environnementaux dans un axe à part.

Par exemple, des objectifs pour les logements économes en énergie ont été rapprochés des autres objectifs sur la typologie de logements de l'Axe 1.

- La promotion d'une économie sobre en énergie et ressources, et la qualité environnementale des sites d'activités en tant qu'élément de la stratégie économique
- L'importance des zones humides et des réseaux aquatiques pour les objectifs relatifs à la biodiversité
- La mise en exergue des synergies entre les éléments de la stratégie globale, par exemples :
 - entre les corridors écologiques, identifiés pour la perméabilité pour la faune et la flore, et les grandes coupures d'urbanisation identifiées principalement pour la préservation du paysage
 - entre la préservation et la qualité des espaces agricoles et leur valeur pour la biodiversité (structure bocagère...)
- La mise en cohérence du vocabulaire entre les orientations.

Renforcer la nature prescriptive des éléments de la stratégie

Pour pouvoir valoriser les incidences positives de certains éléments de la stratégie du Scot dans le rapport d'évaluation environnementale, il a été nécessaire de clarifier leur statut prescriptif.

Ainsi certains éléments originellement dans le texte explicatif du DOO ont été rendus prescriptifs, par exemple le statut des principes de localisation de développement économique en privilégiant les locaux vacants et les sites en friche (l'Axe 2) a été clarifié.

Intégrer des nouvelles orientations et renforcer les orientations existantes du DOO en termes de l'environnement

Les nouveaux éléments ont été intégrés dans la rédaction de la version finale du DOO :

- Orientation pour favoriser la réhabilitation des bâtiments existants en raison du risque de précarité énergétique des ménages.
- Orientation pour valoriser les espaces publics (Axe 1) et les jardins collectifs (Axe 2), et promouvoir la biodiversité dans les projets d'aménagement (prescriptions pour la constitution d'une trame verte urbaine) (Axe 3) en raison du risque de perte des espaces verts lors de la densification du tissu urbain.
- Orientation prescrivant aux gestionnaires d'infrastructures routières existantes d'assurer le rétablissement des circulations terrestres où les risques de conflit existent (collisions entre véhicules et animaux), et leur intégration dans les projets. Des points d'attention spécifiques sont identifiés en fonction de l'analyse de l'évaluation environnementale.
- Orientation prescrivant la localisation des zones d'activités dans le tissu urbain qui tient compte des conflits d'usage en termes de nuisance au voisinage, en raison du risque d'exposition de la population aux problèmes de la qualité d'air et du bruit.
- Orientation prescrivant que la localisation d'opérations de développement touristique tienne compte de l'environnement (gestion durable de l'eau, circulation de la faune, activité agricole) en raison de l'importance de l'impact potentiel des hébergements touristiques sur les stations d'épuration et la perméabilité des espaces ruraux.
- Point d'attention inscrit dans l'orientation sur des aménagements touristiques sur le risque de sur-fréquentation des sites de biodiversité, en raison notamment de l'analyse des incidences sur le Tunnel de Viricelles, site Natura 2000.
- Orientation prescrivant d'étudier la possibilité de création d'emprises non constructibles le long des cours d'eau dans le cadre de projets urbains, afin d'assurer une continuité des milieux écologiques et d'intégrer le risque d'inondation associé avec les nouvelles zones urbaines et la densification du tissu urbain existant. Ces emprises sont déterminées en fonction de la configuration du site et des zones inondables, afin de pouvoir valoriser les cours d'eau en cohérence avec les objectifs sur les risques d'inondation, les écosystèmes et la ressource en eau.
- Orientation pour conditionner toute création de zone urbaine (habitat et économie) à la capacité d'assainissement et d'alimentation en eau potable, en raison du risque de dépassement de la capacité du réseau par l'installation de nouvelles activités économiques ou touristiques.

La justification des choix

La justification des choix est construite en référence à l'étude de grands scénarii prospectifs et plus spécifiquement par rapport au scénario du fil de l'eau, c'est-à-dire sans Scot (évolution tendancielle).

La construction du scénario fil de l'eau permet d'approcher la mesure de la consommation de l'espace notamment pour des usages résidentiels dans une logique de maintien des dynamiques observées depuis le début des années 2000.

L'objectif poursuivi par le projet est de réduire fortement le rythme de consommation de l'espace agricole. Pour cela le projet cible notamment un changement radical des modes de production du logement en visant un objectif de division supérieur à 2 des consommations foncières à dominante résidentielle du scénario fil de l'eau.

Concernant le développement économique, le projet cible une meilleure définition des secteurs d'implantation économique et un encadrement renforcé des possibilités de développement en fonction de critères portant notamment sur l'accessibilité

des sites et leur proximité à des zones de services et commerces. Le projet affiche une ambition mesurée en termes de consommation foncière pour ne pas limiter à priori les possibilités de développement économique et de l'emploi mais prévoit un encadrement des possibilités d'ouverture du foncier à l'urbanisation à dominante économique.

Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre

Le Scot des Monts du Lyonnais prévoit la mise en place d'un outil de suivi et d'évaluation pour vérifier si la mise en œuvre du Scot répond aux objectifs initialement poursuivis.

Cette évaluation sera réalisée sur la base de 20 indicateurs témoins des trois axes d'orientations autour desquels est construit le projet. Un état zéro des indicateurs sera réalisé en amont de l'évaluation pour permettre de mesurer l'efficacité des orientations et plus globalement de la mise en œuvre du Scot dans les documents d'urbanisme locaux et les opérations d'aménagement.

Pilotage de l'élaboration du Scot

Syndicat Mixte du Scot des Monts du Lyonnais, puis Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) :

CCHL 69 : Communauté de communes Les Hauts-du-Lyonnais, Rhône

CCFL 42 : Communauté de communes de Forez-en-Lyonnais, Loire

CCCL 69 : Communauté de communes Chamousset-en-Lyonnais, Rhône

De 2010 à mi 2014 (début d'élaboration du Scot sans Chazelles-sur-Lyon), Bureau syndical (14 membres) :

- M. Régis CHAMBE, Président du Syndicat du Scot, Maire de Saint-Martin en Haut (CCHL 69)
- M. Norbert DUPEYRON, 1er Vice-président du Scot, Maire de Chevrières (CCFL 42)
- M. Michel GUILLARME, 2nd Vice-président du Scot, Maire de Sainte-Foy-l'Argentière (CCCL 69)
- M. Patrice CARTERON, Maire de Grammond (CCFL 42)
- M. Bruno CHAZAWWLETT, Maire de Brussieu (CCCL 69)
- M. Pascal FICHET, Maire de Brullioles (CCCL 69)
- Mme Evelyne FLACHER, Maire de Saint-Médard en Forez (CCFL 42)
- M. Philippe GARNIER, Maire de Meys (CCHL 69)
- M. Jean-Claude PICARD, Maire de Duerne (CCHL 69)
- M. André PUPIER, Maire de Virigneux (CCFL 42)
- M. Michel RAMPON, Maire de Longessaigne (CCCL 69)
- M. Paul RONZON, Adjoint au Maire de Aveize (CCHL 69), Président de la CCHL
- M. Bruno THIOILLIER, Adjoint au Maire de Saint-Symphorien-sur-Coise (CCHL 69)
- M. Raymond VIAL, Maire de Les Halles (CCCL 69)

Depuis mi 2014 (fin de l'élaboration du Scot avec Chazelles-sur-Lyon): Bureau syndical (15 membres) :

- M. Régis CHAMBE, Président du Syndicat du Scot, Maire de Saint Martin en Haut (CCHL 69)
- M. Norbert DUPEYRON, 1er Vice-président du Syndicat du Scot, Maire de Chevrières (CCFL 42), Président de la CCFL à partir de mai 2015
- M. Michel GUILLARME, 2nd Vice-président du Scot, Maire de Sainte Foy l'Argentière (CCCL 69)
- M. Philippe BONNIER, Maire de Coise (CCHL 69)
- M. Patrice CARTERON, Maire de Grammond (CCFL 42)
- Mme Evelyne FLACHER, Maire de Saint Médard en Forez (CCFL 42)
- M. Thomas GASSILLOUD, Maire de Saint Symphorien sur Coise (CCHL 69)
- Mme Isabelle GOUBIER, Maire de Les Halles (CCCL 69)
- M. Philippe GARNIER, Maire de Meys (CCHL 69)
- M. Jean-Claude PICARD, Maire de Duerne (CCHL 69), Président de la CCHL
- M. André PUPIER, Adjoint au Maire de Virigneux (CCFL 42)
- M. Michel RAMPON, Adjoint au Maire de Longessaigne (CCCL 69)
- M. Pierre VARLIETTE, Maire de Saint Laurent de Chamousset (CCCL 69)
- M. Michel VENET, conseiller municipal de Brussieu (CCCL 69)
- M. Pierre VERICEL, Maire de Chazelles sur Lyon (CCFL 42), Président de la CCFL jusqu'en mai 2015

2019-2020 (modification du Scot) : Bureau communautaire :

- M. Régis CHAMBE, Président de la CCMDL, Maire de Saint Martin en Haut
- M. Gérard VULPAS, Adjoint au Maire de Sainte Foy l'Argentière
- M. Jean-Claude PICARD, Maire de Duerne
- M. Bernard CHAVEROT, Maire de Montrottier
- M. Jérôme BANINO, Maire de Saint Symphorien sur Coise
- M. Pierre VARLIETTE, Maire de Saint Laurent de Chamousset
- M. Michel BONNIER, Maire d'Aveize
- Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire de Chambost-Longessaigne
- M. Philippe BONNIER, Maire de Coise
- Mme Marie-Charles JEANNE, Maire de Montromant
- M. Jean-Michel CALVI, Adjoint au Maire de Larajasse
- M. Norbert DUPEYRON, Maire de Chevrières
- M. Patrice CARTERON, Maire de Grammond
- M. Jean-Louis CASSE, Adjoint au Maire de Saint-Denis-sur-Coise

Réalisation du document

Syndicat mixte du Scot des Monts du Lyonnais, puis Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Direction d'études : Régis CHAMBE

Equipe projet :

Hélène Gautron, chef de projet

2012-2013 : Isabel CLAUS, paysagiste

Agence d'urbanisme de Lyon

Direction d'études : Olivier ROUSSEL

Equipe projet :

Karen Mc CORMICK, chef de projet

Thomas RIBIER, chargé d'étude

Laurent GIRARD, chargé d'étude

Agence d'urbanisme de Saint-Etienne

Direction d'études : Ludovic MEYER

Equipe projet :

Christophe RIOCREUX, volet environnemental

Laëtitia BOUETTÉ, volet ZAE et commerce

Ont également contribué à la réalisation du document :

Cartographie : Philippe CAPEL

Maquette : Hervé FAYET, Sandra MARQUES

Crédits photos, hors sources citées :

© Syndicat mixte du Scot des Monts du Lyonnais



Communauté de communes
des **Monts du Lyonnais**

790 allée de Pluvy 69590 POMEYS

04 37 20 13 09

www.cc-montsdulyonnais.fr

une **ingénierie métropolitaine**
au service des **territoires**



Les Agences d'urbanisme de Lyon
et de Saint-Etienne ont constitué
en 2010 un réseau d'ingénierie
au service des territoires.

La présente publication est issue
de cette collaboration originale
au service des acteurs
de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Agence d'Urbanisme
de l'aire métropolitaine
Lyonnaise

Tour Part-Dieu/23^e étage
129, rue Servient
69326 Lyon Part-Dieu Cedex 3

Téléphone : 04 81 92 33 00
Télécopie : 04 81 92 33 10

www.urbalyon.org



Agence d'urbanisme
de la région stéphanoise

46 rue de la Télématique
BP 40801
42952 Saint-Etienne Cedex 1

Téléphone 04 77 92 84 00
Télécopie 04 77 92 84 09

www.epures.com